

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 23/10/2025

Reçu en préfecture le 23/10/2025

Publié le

ID : 049-200054435-20251015-DELIB_060_CCAS-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres consultatifs présents : 0

Date de la convocation : mercredi 8 octobre 2025

Délibération n° : 2025-060

Le mercredi 15 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (11) : Jean-François Bellocq, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Damien Mazé, Annie Naud, Elisabeth Pouplard, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve.

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (4) : Aurélie Brunet, Christine Hamard, Marie-Paule Noiriél, Henri Raulais.

Membre absent ayant donné une délégation de vote (1) :

Absent	Délégation de vote à
Didier Huchon	Claudine Gossart

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Résidences Autonomie : grappe numérique CERIG PDL 2025

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2023, les trois Résidences Autonomie ont intégré une grappe numérique intitulée SONS avec notre prestataire CERIG (gestionnaire du logiciel des Résidences).

Le programme SONS est un programme de financement du « numérique en santé ». Il permet aux ESMS (Etablissement social et médico-social) d'acquérir sans reste à charge, la nouvelle version de logiciel métier, qui sécurise l'échange et le partage de données de santé et qui est interfacée à Mon espace Santé.

Les trois Résidences Autonomie sont désormais éligibles à une nouvelle grappe numérique car nous avons bénéficié du SONS. Cette dernière ouvre une possibilité de financement à hauteur de 15 000€ maximum par structure (soit donc 45 000€ dans notre cas) pour financer du matériel informatique, de la téléphonie et de la formation des agents.

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,

VU le Code général des Collectivités territoriales notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20,

CONSIDÉRANT le prestataire CERIG comme accompagnateur dans la nouvelle grappe numérique CERIG PDL 2025 en continuité de la grappe numérique SONS,

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Centre Communal d'Action Sociale de Sèvremoine à intégrer la grappe ESMS numérique PDL 2025.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette candidature.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.

Claudine Gossart
Vice-Présidente du CCAS de SEVREMOINE
Date de signature : 23/10/2025
Qualité : CCAS de Sévremoine
Vice-Présidente